

REPUBLICQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-208 DU 30 AVRIL 1997

Portant approbation des budgets primitifs,  
Gestion 1997, des Circonscriptions Administrati-  
ves du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant  
Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation et  
attributions des Circonscriptions Administratives durant la  
période de transition ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour  
Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection  
présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition  
du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 96-444 du 10 Octobre 1996, portant  
approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1996, des  
Circonscriptions Administratives du Mono ;

VU la Loi n° 97-001 du 21 Janvier 1997, portant Loi de Finances pour la gestion 1997 ;

VU le Décret n° 97-60 du 24 Février 1997, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la gestion budgétaire 1997;

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Avril 1997

## DECRETE

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1997, des Circonscriptions Administratives du MONO, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

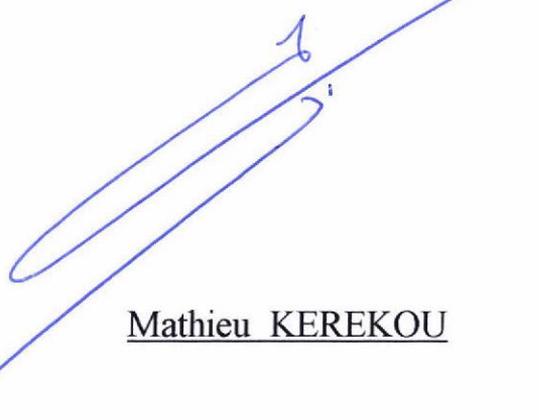
ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets , Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



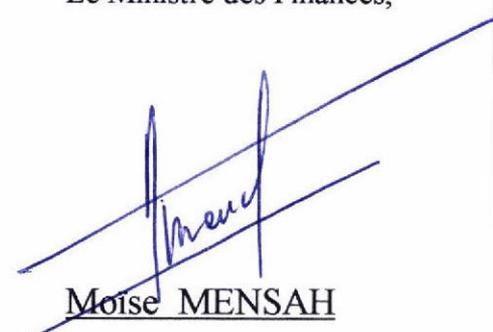
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Administration Territoriale,



Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4 - SGG 4- CC 2 - CES 2 - CS 2 - HAAC 2 - MF 4- MISAT 4  
AUTRES MINISTERES 15 - DLC 2 - DGBM 4 - CF 1- DGTCP 2 - CIRC. ADM. 12-  
G/CONB - UNB - FASJEP - ENA 4 - BN - DAN 2 - IGF 1- IGAA 1 - JORB 1-

# DEPARTEMENT DU MONO

## PREFECTURE DE LOKOSSA

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT DEUX MILLIONS CENT  
MILLE FRANCS..... 122 100 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS  
CINQ CENT QUATRE VINGT DIX  
NEUF MILLE NEUF CENT SOI-  
XANTE HUIT FRANCS..... 77 599 968

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT DEUX MILLIONS CENT  
MILLE FRANCS..... 122 100 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS  
CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF  
MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT  
FRANCS..... 77 599 968

## CIRCONSCRIPTION URBAINE DE LOKOSSA

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS  
SIX CENT DOUZE MILLE CENT VINGT  
ET UN FRANCS..... 84 612 121

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT  
QUATRE VINGT MILLE QUATRE  
CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 14 280 466

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS  
SIX CENT DOUZE MILLE CENT  
VINGT ET UN FRANCS..... 84 612 121

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT  
QUATRE VINGT MILLE QUATRE  
CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 14 280 466

SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS NEUF  
CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE  
NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE  
FRANCS..... 39 999 992

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS CENT MILLE  
FRANCS..... 6 100 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS NEUF  
CENT QUATRE VINGT DIX NEUF  
MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT  
DOUZE FRANCS..... 39 999 992

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS CENT MILLE FRANCS 6 100 000

SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT  
VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT  
SOIXANTE SEPT FRANCS..... 14 424 967

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT MILLE FRANCS..... 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT  
VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT  
SOIXANTE SEPT FRANCS..... 14 424 967

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: SIX CENT MILLE FRANCS..... 600 000

SOUS-PREFECTURE DE BOPA

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE  
VINGT MILLE FRANCS..... 16 380 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: DEUX CENT TRENTE TROIS  
MILLE FRANCS..... 233 000

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT  
QUATRE VINGT MILLE FRANCS..... 16 380 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE TROIS  
MILLE FRANCS ..... 233 000

SOUS-PREFECTURE DE COME

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS NEUF  
CENT MILLE FRANCS..... 41 900 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT  
QUARANTE HUIT MILLE FRANCS..... 5 448 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE-UN MILLIONS NEUF  
CENT MILLE FRANCS..... 41 900 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT  
QUARANTE HUIT MILLE FRANCS... 5 448 000

### SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE-UN MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS..... 31 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DE FRANCS..... 3 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE-UN MILLIONS CINQ CENT  
MILLE FRANCS..... 31 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DE FRANCS..... 3 000 000

### SOUS-PREFECTURE DE DOGBO

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS SOIXANTE  
QUATORZE MILLE QUATRE CENT  
QUATRE VINGT HUIT FRANCS.....40 074 488

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS DE FRANCS..... 5 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS SOIXANTE  
QUATORZE MILLE QUATRE CENT  
QUATRE VINGT HUIT FRANCS..... 40 074 488

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS DE FRANCS..... 5 000 000

### SOUS-PREFECTURE DE HOUEYOGBE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE -UN MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS..... 31 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE  
FRANCS ..... 2 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE-UN MILLIONS CINQ CENT  
MILLE FRANCS.....31 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT  
MILLE FRANCS..... 2 500 000

SOUS-PREFECTURE DE GRAND-POPO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT  
CINQUANTE MILLE FRANCS..... 20 750 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT MILLE FRANCS..... 300 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT  
CINQUANTE MILLE FRANCS..... 20 750 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT MILLE FRANCS..... 300 000

SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE -UN MILLIONS TROIS  
CENT SOIXANTE DOUZE MILLE  
HUIT CENT QUARANTE -UN  
FRANCS..... 31 372 841

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUARANTE  
MILLE FRANCS..... 5 040 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE -UN MILLIONS TROIS CENT  
SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT  
CENT QUARANTE -UN FRANCS..... 31 372 841

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUARANTE  
MILLE FRANCS..... 5 040 000

SOUS-PREFECTURE DE LALO

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS CENT  
DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE  
CINQ FRANCS.....15 302 665

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 350 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS CENT  
DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE  
CINQ FRANCS.....15 302 665

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 350 000

SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
TRENTE MILLE FRANCS..... 13 430 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES:..... -

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
TRENTE MILLE FRANCS..... 13 430 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES:..... -

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1997,  
DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DU MONO

DESIGNATIONS	RECETTES ORDINAI- RES	PATEN- TES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONC- TIONNE- MENT	MASSE SALA- RIALE	INVESTIS- SEMENTS
PREFECTURE DE LOKOSSA	122 100 000	-	84 460 507	37 639 493	77 599 968
CIRCONSCRIP. URB. DE LOKOSSA	84 612 121	23 000 000	57 050 183	27 561 938	14 280 466
SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE	39 999 992	4 500 000	23 729 966	16 270 026	6 100 000
SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME	14 424 967	600 000	7 696 065	6 728 902	600 000
SOUS-PREFECTURE DE BOPA	16 380 000	2 575 000	8 886 700	7 493 300	233 000
SOUS-PREFECTURE DE COME	41 900 000	4 300 000	26 820 412	15 079 588	5 448 000
S-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY	31 500 000	-	18 927 556	12 572 444	3 000 000
SOUS-PREFECTURE DE DOGBO	40 074 488	4 500 000	26 163 170	13 911 318	5 000 000
S-PREFECTURE DE HOUEYOGBE	31 500 000	1 293 080	17 923 662	13 576 338	2 500 000
SOUS-PREFECTURE DE GRD-POPO	20 750 000	1 550 000	10 088 832	10 661 168	300 000
S-PREFECTURE DE KLOUEKANME	31 372 841	3 500 000	17 701 411	13 671 430	5 040 000
SOUS-PREFECTURE DE LALO	15 302 665	400 000	7 159 740	8 142 925	350 000
SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN	13 430 000	400 000	5 595 006	7 834 994	-
TOTAL : .....	503 347 074	46 618 080	312 203 210	191 143 864	120 451 434

DEPARTEMENT DU MONO

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE DE LOKOSSA	122 100 000	37 639 493	31 %
CIRCONSCRIPTION URB. DE LOKOSSA	84 612 121	27 561 938	33 %
SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE	39 999 992	16 270 026	41 %
SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME	14 424 967	6 728 902	47 %
SOUS-PREFECTURE DE BOPA	16 380 000	7 493 300	46 %
SOUS-PREFECTURE DE COME	41 900 000	15 079 588	36 %
SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY	31 500 000	12 572 444	40 %
SOUS-PREFECTURE DE DOGBO	40 074 488	13 911 318	35 %
SOUS-PREFECTURE DE HOUEYOGBE	31 500 000	13 576 338	44 %
SOUS-PREFECTURE DE GRAND-POPO	20 750 000	10 661 168	52 %
SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME	31 372 841	13 671 430	44 %
SOUS-PREFECTURE DE LALO	15 302 665	8 142 925	54 %
SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN	13 430 000	7 834 994	59 %
<b>TOTAL : .....</b>	<b>503 347 074</b>	<b>191 143 864</b>	<b>38 %</b>